PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DU CANTON DE KINGSEY

RÈGLEMENT NUMÉRO 447 DÉCRÉTANT L'ENTRETIEN DE CHEMINS MUNICIPAUX DITS DE TOLÉRANCE

ATTENDU QUE sur le territoire de la Municipalité du Canton de Kingsey, plusieurs terrains ou passages occupés comme chemins, par simple tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sont des chemins municipaux puisqu'ils correspondent aux critères établis à l'article 736 du Code municipal;

ATTENDU QUE la majorité des contribuables intéressés de ces chemins ont présenté une requête afin que la municipalité prenne à sa charge les travaux d'entretien de ces chemins tel que prévu à l'article 801 du Code municipal;

ATTENDU QUE le conseil croit opportun de donner suite à la requête de ces contribuables;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 5 octobre 1998;

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE CÔTÉ, APPUYÉ PAR LINE BÉLISLE ET RÉSOLU D'ADOPTER LE PRÉSENT RÈGLEMENT, LEQUEL ORDONNE ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Les chemins suivants, tels que décrits à l'annexe "A" jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, sont reconnus par le conseil municipal comme chemins municipaux dits de tolérance:

a) Domaine Francoeur:

Rue Belhumeur

Rue Benoit

Rue Breton

Rue Farand

Rue J.N. Francoeur

Rue Lagacé

Rue Poulin

Rue St-Onge

b) Domaine Descoteaux

Chemin du Lac

Rue Allen

Rue Bibeau

Rue Carlos

Rue Cartier

Rue Cloutier

Rue David

Rue De Bellefeuille

Rue Délima

Rue Descoteaux

Rue Desfossés

Rue Des Loisirs

Rue Dionne

Rue Éric

Rue Gagné

Rue Girard

Rue Hussereau

Rue Lambert

Rue Lavoie

Rue Liboiron

Rue Noël

Rue Pelletier

Rue Pruneau

Rue Rondeau

Rue Sénécal

Rue Vachon

Rue Vigneault

Rue Vincent

Rue William

Rue Yvon

c) Domaine Forcier

1^{ière} Avenue

2^{ième} Avenue

3^{ième} Avenue

4^{ième} Avenue

5^{ième} Avenue

Rue Hamel

Rue Lamoureux

Rue Morel

Rue Robidas

Rue Therrien

Rue Thibodeau

ARTICLE 3

Le conseil ordonne, sur requête de la majorité des contribuables intéressés, l'entretien d'été et l'entretien d'hiver des chemins municipaux dits de tolérance ci-devant identifiés et apparaissant en jaune sur les plans joints comme annexe "B" au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

Afin de pourvoir au paiement d'une partie des coûts d'entretien décrétés par le présent règlement, il est exigé et sera prélevé chaque année, en même temps que la taxe foncière générale, une compensation qui sera établie dans le règlement général de taxation pour chaque unité d'évaluation sur laquelle est érigé un bâtiment principal et compris dans le secteur illustré dans l'annexe "B" jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Cette compensation est payable par les propriétaires.

ARTICLE 5

Le solde du coût d'entretien de ces chemins sera payé à même le fonds général de la municipalité.

ARTICLE 6

L'entretien des chemins l'hiver comprend le déneigement.

L'entretien des chemins l'été comprend notamment le nivelage (Maximun 2 fois).

ARTICLE 7

Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer toute entente avec les propriétaires concernant les aires de virée.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi le 1er janvier 1999.

ADOPTÉ LE 7 DÉCEMBRE 1998

SIGNÉ: DENYS FONTAINE, MAIRE

SIGNÉ: MARIE-SYLVIE JANELLE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

AVIS DE MOTION 5 OCTOBRE 1998 ADOPTION 7 DÉCEMBRE 1998 PUBLICATION 22 DÉCEMBRE 1998 ENTRÉE EN VIGUEUR 1 JANVIER 1999

COPIE CERTIFIÉE CONFORME CE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

DESCRIPTION DES CHEMINS , ROUTES OU RUES CONSIDÉRÉS COMME CHEMINS DE TOLÉRANCE:

DOMAINE FRANCOEUR:

Rue Belhumeur: Sur toute sa longueur, sur une distance de

532 pieds.

Rue Benoit: Sur toute sa longueur, sur une distance de

532 pieds.

Rue Breton: À partir de son intersection avec la rue

J.N.Francoeur incluant l'aire de virée située sur le lot 20AP et 20BP Rang 4 identifié au cadastre du canton de Kingsey et propriété de Les Entreprises O. Forcier Ltée sur une

distance de 100 pieds.

Rue Farand: Sur toute sa longueur, sur une distance de

532 pieds.

Rue J.N. Francoeur: Sur toute sa longueur, sur une distance de

836 pieds.

Rue Lagacé: Sur toute sa longueur, sur une distance de

579 pieds.

Rue Poulin: Sur toute sa longueur, sur une distance de

750 pieds.

Rue St-Onge: Sur toute sa longueur, sur une distance de

750 pieds.

DOMAINE DESCOTEAUX

Chemin du Lac: Sur toute sa longueur à partir de son inter-

section avec la Route 255 jusqu'à la rue De Bellefeuille sur une distance de 2,050

pieds.

Rue Allen: Sur toute sa longueur à partir de son inter-

section avec la rue De Bellefeuille incluant l'aire de virée situé sur le lot 18A-3 Rang 6 du cadastre du canton de Kingsey et propriété de Larry Allen sur une distance de

260 pieds.

Rue Bibeau: Sur toute sa longueur à partir de son inter-

section avec le Chemin du lac sur une dis-

tance de 1,120 pieds.

Rue Carlos: Sur toute sa longueur à partir de son inter-

section avec la rue Bibeau incluant l'aire de virée située sur le lot 18B-1 Rang 6 du Cadastre du Canton de Kingsey et propriété de Raymond Boucher sur une distance de 170

pieds.

Rue Cartier: Sur toute sa longueur sur une distance de

400 pieds.

Rue Cloutier: Sur une distance de 200 pieds à partir de

son intersection avec le Chemin du Lac incluant une aire de virée située sur le lot 18B-23 Rang 6 du Cadastre du Canton de Kingsey et propriété de Sébastien Paradis.

Rue David: Sur toute sa longueur à partir de son inter-

section avec la rue Descoteaux incluant l'aire de virée située sur le lot 18B-25 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey et propriété de Denise Tremblay et Stéphane Roussel sur une distance de 220 pieds.

Rue Délima: Sur une distance de 200 pieds à partir de

son intersection avec la rue Bibeau incluant une aire de virée située sur le lot 18AP Rang 6 du Cadastre du Canton de Kingsey et

propriété de Shirley Sargent.

Rue Descoteaux: À partir de son intersection avec la rue

Éric sur une distance de 95 pieds.

Rue De Bellefeuille: Sur toute sa longueur à partir de son inter-

section avec la Route 255 jusqu'au Chemin du lac sur une distance de 1,200 pieds.

Rue Desfossés: Sur toute sa longueur, sur une distance de

400 pieds.

Rue Des Loisirs: Sur toute sa longueur, sur une distance de

435 pieds.

Rue Dionne: Sur toute sa longueur, sur une distance de

435 pieds.

Rue Éric: Sur toute sa longueur à partir de son inter-

section avec le Chemin du Lac sur une dis-

tance de 910 pieds.

Rue Gagné:

Sur une distance totale de 410 pieds incluant une première aire de virée située sur le lot 18C-4 Rang 6 du cadastre du canton de Kingsey et propriété de Jean Nilson et/ou Claude Dupuis sur une distance de 300 pieds et incluant également une autre aire de virée située sur le lot 18CP Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey et propriété de Charles Croteau sur une distance de 110 pieds.

Rue Girard:

Sur toute sa longueur à partir de son intersection avec le Chemin du Lac incluant l'aire de virée située sur le lot 18BP Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey et propriété de Roger Bélanger sur une distance de 380 pieds.

Rue Hussereau:

Sur toute sa longueur, sur une distance de 400 pieds.

Rue Lambert:

Sur toute sa longueur, sur une distance de 470 pieds.

Rue Lavoie:

Sur toute sa longueur, sur une distance de 600 pieds.

Rue Liboiron:

Sur une distance totale de 375 pieds incluant une aire de virée à chacune des extrémités, une première aire de virée située sur le lot 18C-7 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey et propriété de Yvon Bélanger sur une distance de 180 pieds pour ce côté de la rue et une autre aire de virée située sur le lot 18C-16 rang 6 du cadastre du canton de Kingsey propriété de Patrice Cinq Mars sur une distance de 195 pieds pour ce côté de la rue.

Rue Noël:

Sur une distance de 210 pieds à partir de son intersection avec la rue Dionne incluant une aire de virée située sur le lot 18C-11 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey et propriété de Daniel Descoteaux.

Rue Pelletier:

Sur une distance de 230 pieds à partir de son intersection avec la rue Bibeau incluant une aire de virée située sur le lot 18B-26 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey et propriété de Réjean Bazinet.

Rue Pruneau: Sur toute sa longueur, sur une distance de

465 pieds.

Rue Rondeau: Sur une distance de 590 pieds à partir de

son intersection avec le Chemin du Lac incluant une aire de virée située sur le lot 18A-11 Rang 6 du cadastre du canton de

Kingsey et propriété de Lionel Dallaire.

Rue Sénécal: Sur une distance de 120 pieds à partir de

son intersection avec le Chemin du Lac incluant une aire de virée située sur le lot 18BP Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey et propriété de Jean-Jacques Mercier et Ni-

cole Marois.

Rue Vachon: Sur toute sa longueur, sur une distance de

275 pieds.

Rue Vigneault: Sur une distance de 250 pieds à partir de

son intersection avec la rue Bibeau incluant une aire de virée située sur le lot 18B-15 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey et

propriété de Jean-Jacques Thibeault.

Rue Vincent: Sur toute sa longueur à partir de son in-

tersection avec la rue Bibeau incluant une aire de virée située sur le lot 18B-19 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey et propriété de Jean-Marie Roussel sur une distan-

ce de 225 pieds.

Rue William: Sur toute sa longueur à partir de son in-

tersection avec la rue Rondeau incluant une aire de virée située sur le lot 18A-6 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey et propriété de Maurice Robert sur une distance de

145 pieds.

Rue Yvon: Sur une distance de 230 pieds à partir de

son intersection avec la rue Éric, incluant une aire de virée située sur le lot 18C-2 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey et

propriété de Valmont Daraîche.

DOMAINE FORCIER

1 ^{ère}	Avenue:	Sur	toute	sa	longueur	sur	une	distance	de
		475	pieds.	•					

2 ^{IÈME} Avenue:	À partir de son intersection avec la r	ue
	Hamel sur une distance de 100 pieds.	

3 ^{ième} Avenue:	Sur	toute	sa	longueur	sur	une	distance	de
	777	pieds						

4 ^{ième} Avenue:	Sur	toute	sa	longueur	sur	une	distance	de
	700 pieds.							

5 ^{ième} Avenue:	Sur	toute	sa	longueur	sur	une	distance	de
470 pieds.								

Rue Hamel:	Sur	toute	sa	longueur	sur	une	distance	de
	2,80	00 pied	ds.					

Rue Lamoureux:	Sur	toute	sa	longueur	sur	une	distance	de
	910	pieds.						

Rue Morel:	Sur	toute	sa	longueur	sur	une	distance	de
	930 pieds.							

Rue Robidas: Sur toute sa longueur sur une distance de 730 pieds.

Rue Therrien: Sur toute sa longueur sur une distance de 4,754.83 pieds.

Rue Thibodeau: Sur toute sa longueur sur une distance de 1,125 pieds.